

# Recensement agricole 2020

## La diversification des activités au sein des exploitations agricoles

# Près de 30 % des exploitations franciliennes exercent des activités non strictement agricoles

En 2020, près de 30 % des exploitations franciliennes exercent des activités non strictement agricoles. Il s'agit principalement de travail à façon, de la transformation de produits agricoles, d'activités de tourisme, hébergement et loisirs, de production d'énergie renouvelable et d'activités de négoce. Ces activités sont plus fréquemment exercées au sein des exploitations bio, et celles de moyenne et grande tailles et varient selon la spécialisation de l'exploitation. Certaines activités, en particulier la transformation de produits agricoles, sont génératrices d'emplois sur l'exploitation. Elles représentent le plus souvent un rôle marginal dans le chiffre d'affaires de l'exploitation.

Lors du recensement agricole de 2020, 1 290 exploitations agricoles d'Île-de-France, soit 29 % des exploitations du territoire francilien, ont déclaré exercer au moins une activité de diversification, c'est-à-dire une activité non strictement agricole (*encadré ci-contre*). Les principales activités de diversification en Île-de-France sont le travail à façon (17,7 % des exploitations), les activités de transformation (9,3 %), les activités de tourisme, d'hébergement et de loisirs (5,1 %), les activités de production d'énergie renouvelable (4,6 %) et les activités de négoce (1,8 %). Les autres activités (gardiennage, en lien avec la production ou la transformation de bois, l'artisanat ou encore de l'aquaculture) représentent au total moins de 2,1 % des exploitations, et ne seront pas détaillées dans la suite de cette étude.

### Activités de diversification au sens du recensement agricole de 2020

Les activités de diversification sont les suivantes :

- transformation de produits agricoles,
- travail à façon (travail pour d'autres exploitations agricoles, ou travail non agricole),
- tourisme, d'hébergement, de restauration et de loisirs,
- service de santé, services sociaux ou éducatifs,
- production d'énergie renouvelable pour la vente,
- activité de sylviculture, de transformation de bois pour la vente, d'exploitation forestière,
- activité d'artisanat,
- activité d'aquaculture,
- négoce (achat vente de produit en provenance d'autres exploitations),
- autres (gardiennage de campings-cars par exemple).

Cette activité peut être réalisée en leur nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique dans laquelle l'exploitant ou l'un des coexploitants ont une participation financière, à l'exception des coopératives agricoles et organisations de producteurs qui peuvent regrouper un très grand nombre d'associés aux poids individuels finalement très faibles.



Les pratiques du travail à façon, des activités de transformation et de production d'énergie renouvelable sont en hausse en 2020 (comparé

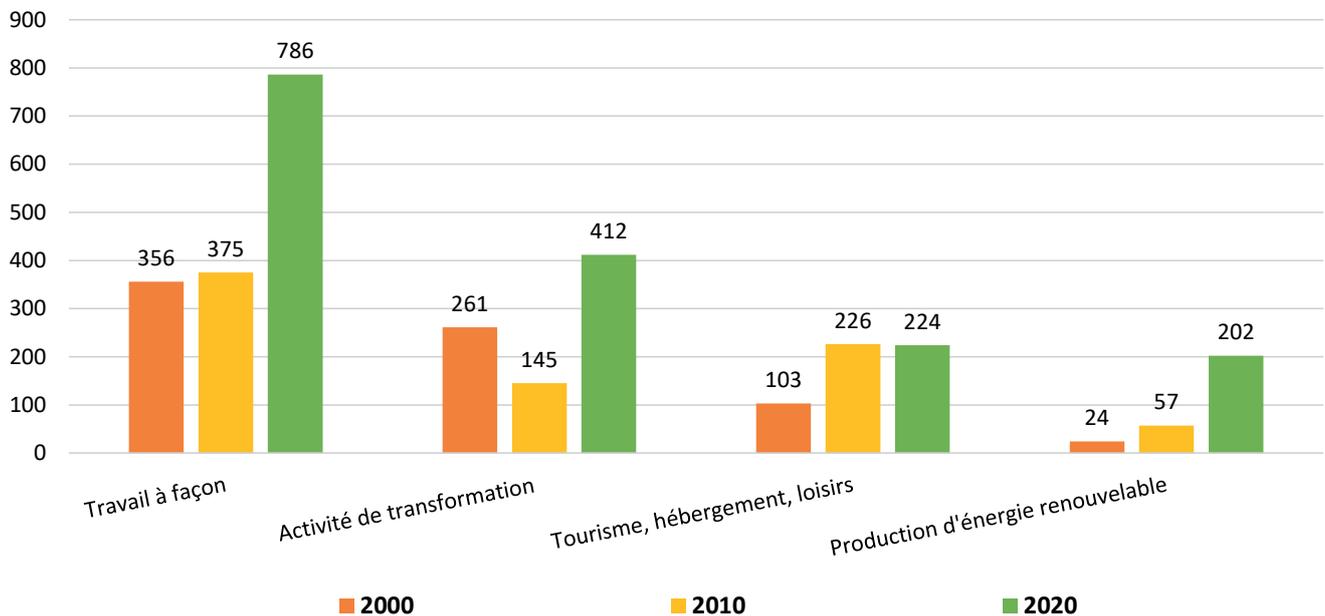
à 2000 et 2010) alors que celle des activités de tourisme, hébergement et loisirs est en stagnation (*graphique 1*). En particulier, le

nombre d'exploitations produisant des énergies renouvelables pour la vente a presque quadruplé en dix ans (*encadré page 5*).

### Graphique 1

#### Une augmentation importante de la pratique des activités de diversification ces dix dernières années

Évolution du nombre d'exploitations\* pratiquant une activité de diversification depuis 2000



Champ : Île-de-France, hors structures gérant les packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

\* Une même exploitation peut pratiquer plusieurs activités de diversification.

Remarque : les activités de négoce ne sont pas représentées sur ce graphique car elles n'ont pas été enquêtées lors des recensements agricoles de 2000 et de 2010.

### Des activités principalement exercées au sein des exploitations bio et/ou de moyenne et grande tailles

Les exploitations de moyenne et de grande tailles (voir définitions) représentent plus de 75 % des exploitations diversifiant leurs activités en Île-de-France (*graphique 2*). Près de 37 % des exploitations de grande taille exercent au moins une activité de diversification alors que ce ne sont que 16 % des micro-fermes. La pratique d'une activité de diversification est plus répandue chez les exploitations spécialisées en cultures fruitières (60 %) ainsi qu'en élevages herbivores (43 %). Elle est relativement moins répandue dans les exploitations spécialisées en maraîchage-horticulture (21 %) et grandes cultures (28 %), à mettre en regard des débouchés de ces productions. Quelle que soit la spécialisation des exploitations, celles en bio sont toujours proportionnellement plus

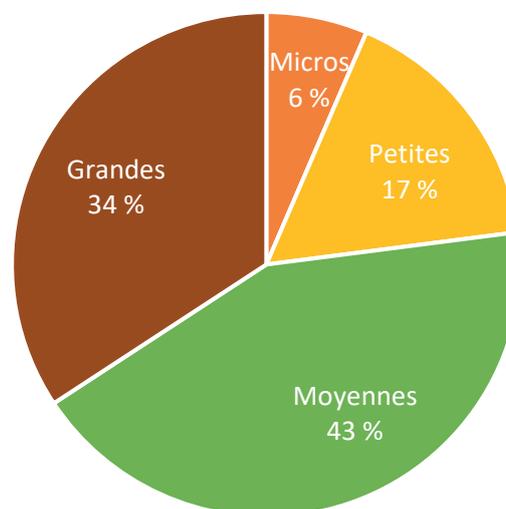
nombreuses à exercer une activité non strictement agricole (*tableau*). Au total, 43 % des exploitations en bio en Île-de-France pratiquent

une activité de diversification, tandis qu'elles ne sont que 27 % en production conventionnelle.

### Graphique 2

#### Les trois quarts des exploitations diversifiant leurs activités sont de moyenne et grande tailles

Taille des fermes présentant une activité de diversification



Champ : Île-de-France, hors structures gérant les packages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Tableau

### Une propension à la diversification des activités variable selon la spécialisation et le mode de production

Diversification des activités selon la spécialisation et le mode de production

Spécialisations	Part d'exploitations (%) pratiquant au moins une activité de diversification	Part d'exploitations (%) pratiquant au moins une activité de diversification selon le mode de production		Poids de la spécialisation dans l'ensemble des exploitations
		Conventionnel	Bio	
Cultures fruitières	60 %	56 %	70 %	3
Bovins lait, viande, mixte	43 %	40 %	66 %	1
Ovins, caprins, autres herbivores	43 %	38 %	92 %	1
Polyculture et/ou polyélevage	40 %	39 %	43 %	7
Autres *	29 %	25 %	44 %	2
Grandes cultures	28 %	26 %	43 %	79
Maraîchage, horticulture	21 %	17 %	30 %	7
<b>Ensemble des exploitations</b>	<b>30 %</b>	<b>27 %</b>	<b>43 %</b>	<b>100</b>

Champ : Île-de-France, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

\* Cette catégorie regroupe les exploitations viticoles, les élevages de porcins et/ou volailles et les exploitations non classées, non détaillées en raison d'effectifs trop faibles.

### Des activités variables selon la spécialisation des exploitations

Pour la majeure partie des spécialisations (élevages herbivores, cultures fruitières, maraîchage-horticulture), l'activité de transformation est l'activité de diversification la plus fréquente. Certaines activités semblent

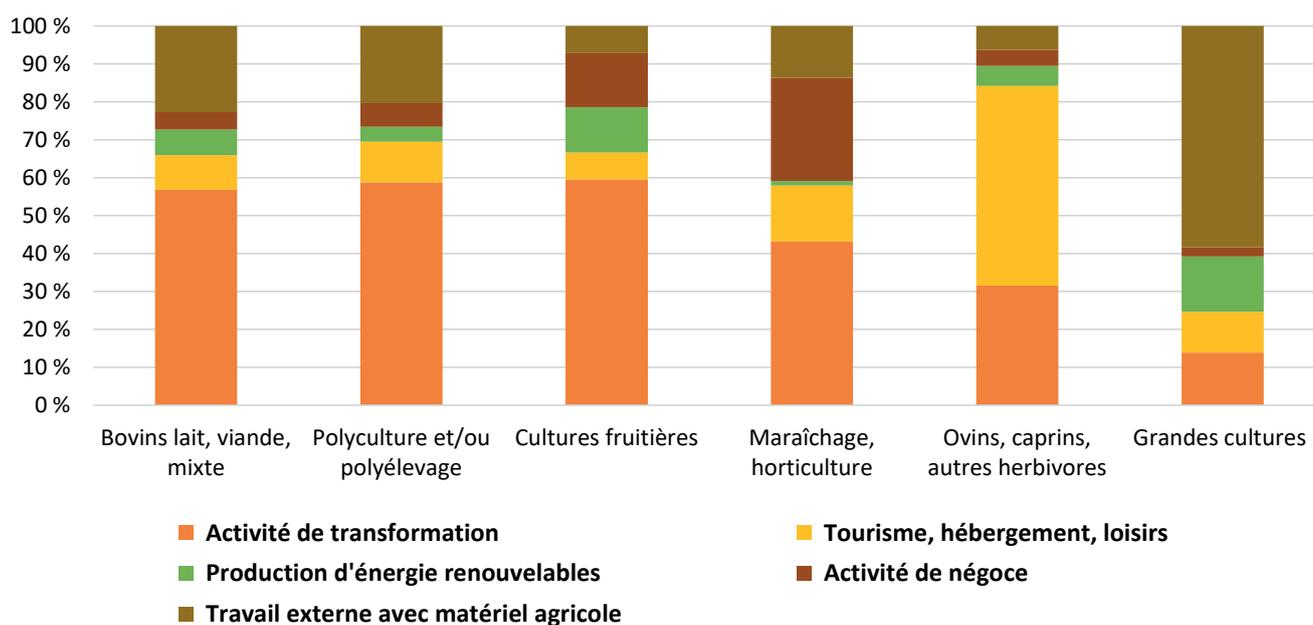
être plus particulièrement liées à certaines spécialisations : activités de négoce au sein des exploitations spécialisées en maraîchage-horticulture, travail à façon et production d'énergie renouvelable au sein des exploitations spécialisées en grandes cultures. La forte proportion d'exploitations spécialisées en ovins/caprins ou

autres herbivores exerçant une activité de tourisme, hébergement, loisirs s'explique par la part qu'occupent les centres équestres au sein de cette catégorie. Les autres exploitations de cette spécialisation présentent une distribution similaire à celle des exploitations en polyculture et/ou polyélevage (*graphique 3*).

### Graphique 3

#### Le travail à façon, principale activité de diversification dans les exploitations spécialisées en grandes cultures

Activités de diversification selon la spécialisation des exploitations\*



Champ : Île-de-France, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

\* Une même exploitation peut pratiquer plusieurs activités de diversification.

Remarque : en raison d'effectifs trop faibles, les exploitations viticoles, les élevages de porcins et/ou volailles et les exploitations non classées ne sont pas représentés.

## Un rôle souvent marginal des activités de diversification dans le chiffre d'affaires des exploitations

Les activités de diversification restent le plus souvent un complément de chiffre d'affaires

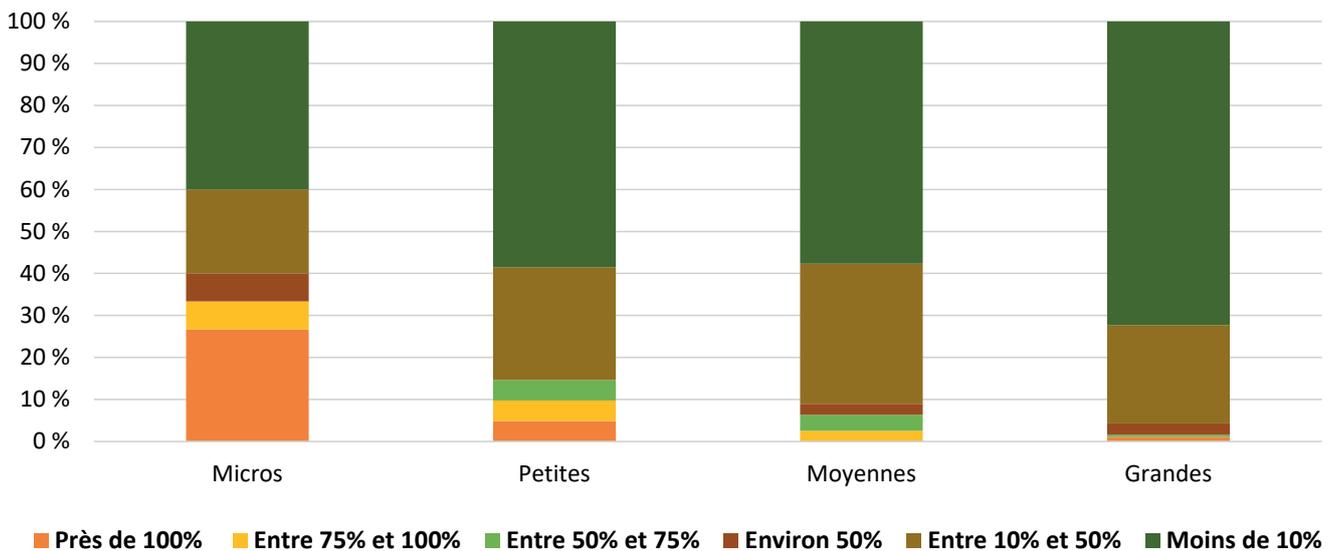
pour les exploitations, représentant moins de 10 % du chiffre d'affaires. Toutefois, pour certaines exploitations, elles représentent une part bien plus importante du chiffre d'affaires, en particulier lorsque l'exploitation est de petite taille. En effet, respectivement 40 % et 14 %

des micros et petites exploitations déclarent que leur(s) activité(s) de diversification représente(nt) au moins 50 % de leurs chiffres d'affaires, alors qu'elles ne sont que 4,3 % des exploitations de grande taille (graphique 4).

### Graphique 4

#### Une importance limitée des activités de diversification dans le chiffre d'affaires des exploitations

Part des activités de diversification dans le chiffre d'affaires selon la dimension de l'exploitation



Champ : Île-de-France, hors structures gérant les pacages collectifs  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

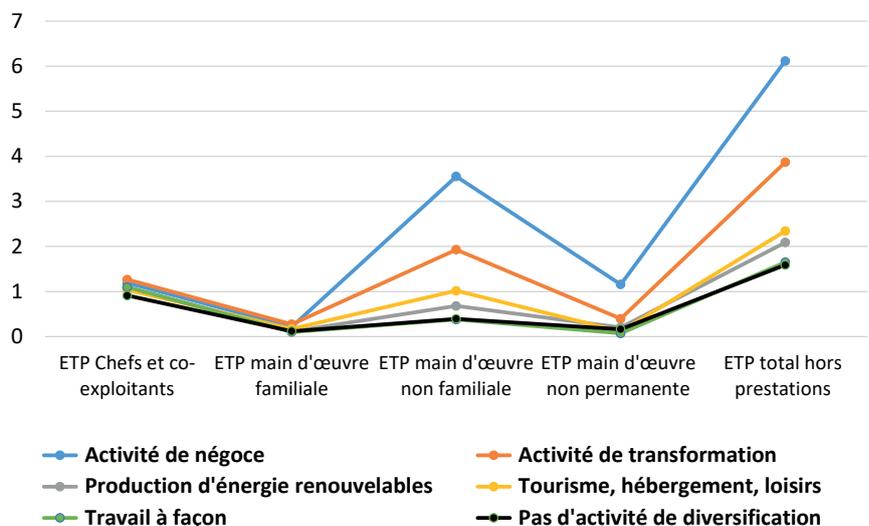
## Certaines activités de diversification sont génératrices d'emplois

Les exploitations pratiquant une activité de diversification mobilisent en moyenne plus d'ETP (Equivalent Temps Plein) que les exploitations non impliquées dans une activité de diversification : 2,46 contre 1,59. Cette différence dans le nombre d'ETP se joue presque exclusivement au niveau de la main-d'œuvre non familiale. C'est l'activité de transformation qui est associée au plus grand nombre d'ETP. En effet, le nombre d'ETP des exploitations pratiquant le travail à façon est similaire au nombre d'ETP des exploitations non impliquées dans une activité de diversification. Concernant le négoce, ce ne serait pas l'activité en elle-même qui expliquerait la part plus importante d'ETP mobilisés, mais la spécialisation et la taille des exploitations la pratiquant, à savoir, le maraîchage-horticulture (graphique 5).

### Graphique 5

#### L'activité de transformation est associée à plus de main-d'œuvre que les autres activités

Nombre moyen d'ETP au sein des exploitations \* franciliennes selon l'activité de diversification effectuée



Champ : Île-de-France, hors structures gérant les pacages collectifs  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

\* Une même exploitation peut pratiquer plusieurs activités de diversification.

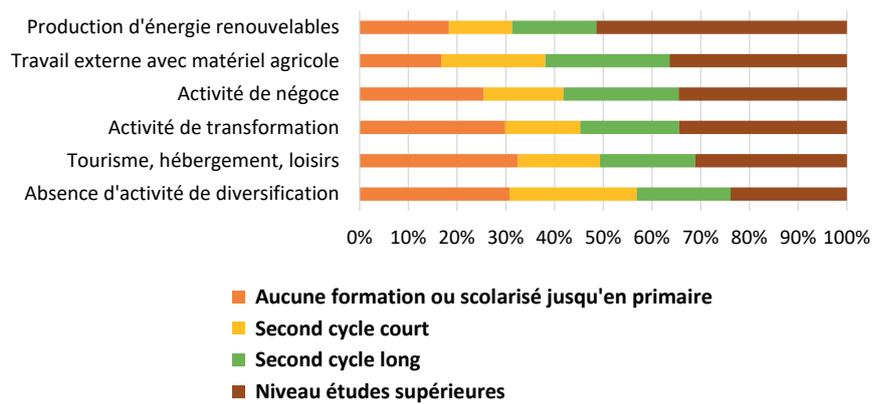
## Des exploitants plus jeunes et plus diplômés

Les chefs des exploitations et coexploitants pratiquant une activité de diversification sont plus diplômés que leur homologues non impliqués dans une activité de diversification. La proportion d'exploitants ayant à minima effectué un second cycle long (jusqu'au baccalauréat) est en effet de 57 % au sein des exploitations pratiquant une activité de diversification, alors qu'elle est de 43 % au sein des autres exploitations. Le niveau de diplôme des exploitants et coexploitants semble varier selon l'activité de diversification effectuée sur l'exploitation. En particulier, la production d'énergie renouvelable apparaît comme l'activité réalisée avec en moyenne le plus haut niveau d'étude (graphique 6).

### Graphique 6

#### Des activités de diversification plus ou moins liées à un haut niveau d'étude des exploitants et coexploitants

Niveau d'étude des chefs d'exploitation et coexploitants \* selon l'activité de diversification effectuée



Champ : Île-de-France, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

\* Une même exploitation peut pratiquer plusieurs activités de diversification.

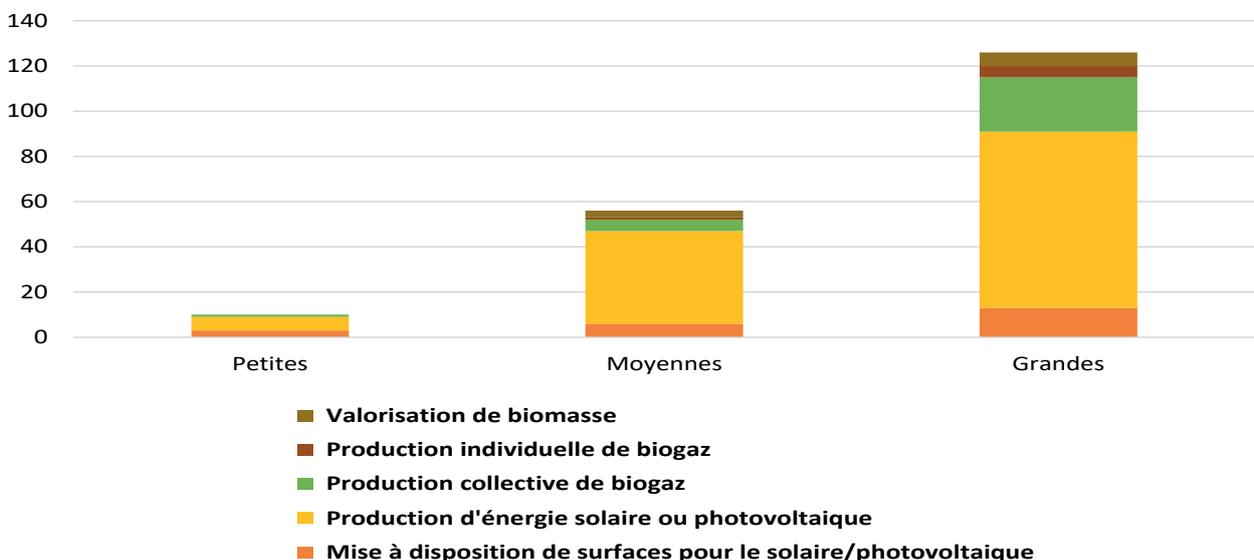
## Une production d'énergies renouvelables centrée sur le solaire et le photovoltaïque

Les exploitations produisant de l'énergie renouvelable pour la vente (la production d'énergie renouvelable pour l'autoconsommation n'est pas prise en compte) sont dans plus de 90 % des cas spécialisées en grandes cultures. Les grandes exploitations représentent la majorité des exploitations produisant des énergies renouvelables. Le type de production est aussi largement dominé par le solaire et le photovoltaïque (65 % des exploitations produisant des énergies renouvelables). En 2020 (année du recensement agricole), 36 exploitations produisant du biogaz, de manière collective ou individuelle étaient recensées. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'après l'agence régionale énergie-climat d'Île-de-France, l'Île-de-France compte 43 unités de méthanisation agricole, principalement localisées en Seine-et-Marne. Certains modes de production d'énergie renouvelable (production individuelle de biogaz et valorisation de biomasse) ne sont pas présents au sein des petites exploitations, notamment à cause du coût d'investissement important et de la législation en vigueur pour la méthanisation qui limite la part de cultures principales pouvant être valorisées en méthanisation (graphique 7).

### Graphique 7

#### Une production d'énergies renouvelables centrée sur le solaire et le photovoltaïque

Nombre d'exploitations \* produisant des énergies renouvelables selon la dimension économique



Champ : Île-de-France, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

\* Une même exploitation peut pratiquer plusieurs activités de diversification.

## Source, définitions et méthodes

### Source et définitions

Cette publication s'appuie sur **les résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

**Une activité de diversification** est une activité non strictement agricole effectuée au sein d'une exploitation via une entité juridique spécifique ou pas, voir en sous-traitance pour la transformation de produits agricoles générant des revenus.

**L'orientation technico-économique** (ou spécialisation) est calculée à l'aide de la production brute standard (PBS). Cette dernière, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

**La taille d'une exploitation**, aussi appelé dimension économique, est une classification permettant de séparer les exploitations selon le volume de leur production brute standard. Les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 € sont les micros exploitations, celles dont la PBS est entre 25 000 € et 100 000 € sont les petites exploitations, celles dont la PBS est entre 100 000 € et 250 000 € sont les exploitations de taille moyenne. Les exploitations dont la PBS dépasse les 250 000 € sont les grandes exploitations.

### Méthodes

Certaines questions détaillées sur la diversification ont été posées à un échantillon d'exploitations, via un module spécifique du RA 2020. Dans cette étude, n'ont été retenues que les questions pour lesquelles les réponses sont considérées comme suffisamment robustes d'un point de vue statistique. Les réponses aux questions posées sur un échantillon ont été pondérées par un facteur d'extrapolation permettant d'assurer la représentativité des résultats à l'échelle de l'agriculture francilienne.

La spécialisation étant définie par 66 % de la PBS, il est possible que certaines activités de diversification ne soient pas en lien direct avec la spécialisation de l'exploitation, ce qui invite à prendre les résultats avec du recul.

Certaines spécialisations n'ont pas été détaillées dans cette étude, compte tenu d'un effectif trop faible en Île-de-France. Cela concerne les exploitations viticoles, les élevages de porcins et/ou volailles et les exploitations non classées.

## Pour en savoir plus

- [Recensement agricole 2020 - 1<sup>ers</sup> résultats. "4 425 exploitations agricoles en Île-de-France dont 79 % spécialisées en grandes cultures" - Agreste Île-de-France - Études n° 1 - Décembre 2021](#)
- [Recensement agricole 2020 - Main-d'œuvre et externalisation des travaux. "La part du travail agricole réalisé dans une exploitation sous forme sociétaire a crû de 10 % en dix ans" - Agreste Île-de-France - Études n° 2 - Juin 2022](#)
- [Recensement agricole 2020 - Formation des exploitants agricoles en Île-de-France. "Une jeune génération particulièrement bien formée" - Agreste Île-de-France - Études n° 1 - Mars 2023](#)
- [Recensement agricole 2020 - Commercialisation. "Une exploitation sur cinq vend en circuit court" - Agreste Île-de-France - Études n° 2 - Mai 2023](#)
- [Recensement agricole 2020 - Données détaillées et tableaux interactifs](#)

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)



STATISTIQUE  
PUBLIQUE

Direction régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique  
et économique (DRIAAF - SRISE)  
5 rue Leblanc  
75911 Paris cedex 15  
Courriel : [srise.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr)  
Site : <http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Données>

Directeur de la publication : Benjamin Beussant  
Rédactrice en chef : Fanny Héraud  
Rédacteur : Vladimir Hurstel (stagiaire)  
Composition : Véronique Nouveau  
Dépot légal : À parution  
ISSN : 0246-1803  
© Agreste 2023